



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

établissements d'accueil

Question écrite n° 12233

Texte de la question

M. Jean Michel attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé au sujet des problèmes que rencontre le personnel des maisons de retraite et des établissements de long séjour. Les personnes qui arrivent dans ces établissements sont de plus en plus âgées et de plus en plus invalides. Souvent, les structures d'accueil se trouvent inadaptées et le personnel tant infirmier qu'aide-soignant n'a pas reçu la formation nécessaire et se trouve, de ce fait, parfois incompetent pour faire face à ces nouvelles exigences. En effet, les personnes âgées préfèrent actuellement rester chez elles, le plus longtemps possible, utilisant l'aide à domicile. C'est pourquoi l'âge et la dépendance des personnes allant dans les maisons de retraite deviennent de plus en plus élevés et les personnels ne sont pas en nombre suffisant et ne sont pas formés à ce type de public. La qualité du nursing, actuellement, ne correspond plus aux nouvelles exigences. Il lui demande donc quelles dispositions il entend prendre pour que ces établissements soient dotés de personnels aides soignants et infirmiers compétents et en nombre suffisant.

Données clés

Auteur : [M. Jean Michel](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12233

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 mars 1998, page 1758